

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **21 février 2018**
Date d'affichage : **21 février 2018****SEANCE DU 28 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison du peuple de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Gilles GOUYARD (suppléant de Gisèle BOISSIER), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN
David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Absents représentés :

Gisèle BOISSIER
Gilles BOURDIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER
Pierre LYAN

Secrétaire de séance : M^{me} Colette JOURDAN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-27 : ALSH ADOS MARINGUES / ALSH PREADOS THURET : VALIDATION DES TARIFS POUR LES HABITANTS HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La communauté de communes Plaine Limagne organise un séjour Ados pendant les vacances de printemps 2018 au Mayet-de-Montagne.

Lors du conseil communautaire du 23 janvier, une tarification dégressive suivant les quotients familiaux a été votée pour les habitants de la communauté de communes Plaine Limagne. Pour rappel, les tarifs suivants ont été validés :

QUOTIENT FAMILIAL	HABITANT CCPL
1 à 700*	150,00 €
701 à 950	180,00 €
951 à 1500	210,00 €
1501 et plus	240,00 €

Concernant les habitants résidant hors de la communauté de communes Plaine Limagne, les élus du conseil communautaire ont décidé de voter un tarif unique qui prend en compte le coût du séjour par enfant (environ 320 €).

Or, la Caisse d'Allocations Familiales exige de définir au minimum deux tranches tarifaires prenant en compte les ressources des familles.

Les élus de la commission Enfance-Jeunesse-Action sociale-Culture et Lecture publique, lors de sa réunion du 6 février 2018, proposent de définir les tarifs suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	HABITANT HORS CCPL
1 à 700*	190,00 €
701 à 950	230,00 €
951 à 1500	280,00 €
1501 et plus	330,00 €

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de

- de valider la grille tarifaire ci-dessus.
- d'autoriser le président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 07/03/2018
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

